

Assistant de Service Social ASS

ANNEXE N°2

PROJET PÉDAGOGIQUE

PROJET PÉDAGOGIQUE ET MOYENS
PÉDAGOGIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE
LA FORMATION

Table des matières

I.	PROJET PEDAGOGIQUE PROPRE A LA PREPARATION DU DIPLOME	1
I. 1	DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION	2
I. 2	REFERENTIELS FONCTIONS / ACTIVITES	3
I.3	PROGRESSION PEDAGOGIQUE	6
I.4	ARCHITECTURE PEDAGOGIQUE	7
I.5	ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES	8
II.	MOYENS PEDAGOGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE FORMATION	11
III.	MOYENS MIS A DISPOSITION DES ELEVES ET ETUDIANTS POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET AVANT LEUR INSCRIPTION EN FORMATION	13
III. 1	SITE INTERNET	13
III. 2	COMMUNICATION EXTERNE	14

I. PROJET PÉDAGOGIQUE PROPRE À LA PRÉPARATION DU DIPLÔME

La commande sociale à laquelle doivent répondre les filières éducatives et sociales est double :

Former les travailleurs sociaux de demain par la construction des compétences requises, en tenant compte des évolutions rapides des contextes institutionnels, politiques, juridiques, législatifs, sociologiques, et des problématiques sociales contemporaines. Cette formation doit être générique, et proposer des compétences transférables aux différents champs d'intervention.

Qualifier les étudiant/stagiaires en activant la préparation au Diplôme d'État, par la mise en œuvre de séquences pédagogiques combinant des travaux collectifs et des temps d'accompagnement individualisé.

Au-delà de ces deux objectifs d'importance, le projet de la filière ASS vise également :

- A former des acteurs institutionnels, capables de prendre une place active dans les institutions, les services, les équipes de travail et de participer aux projets d'action sociale dans toutes leurs dimensions.
- A former des professionnels soucieux d'enrichir et de porter les valeurs de leur profession, de questionner leurs modalités d'interventions comme de leurs engagements.
- A former des experts de la relation d'aide, capables de reconnaître et d'accompagner la souffrance de publics en difficulté, qu'elles soient individuelles ou collectives.
- A former des acteurs-développeurs capable de comprendre les logiques territoriales pour favoriser les actions d'intérêt collectif, répondant aux besoins locaux spécifiques par la production d'actions innovantes.
- A former des professionnels capables de s'inscrire dans des logiques de coopération et de collaboration, pouvant prendre place dans la production ou l'activation de réseaux, de partenariats, contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques territorialisées, mais aussi à la mise en place d'actions de développement social local.

La filière de formation se doit, dans le respect du cadre légal et des orientations institutionnelles de former les assistants de service social de demain.

Les textes réglementaires 2018 ont redéfini le cadre de la profession et du contexte d'intervention sociale l'organisation en référentiel professionnel. Le référentiel de formation est basé sur ces textes et intègre cette réforme.

Voici le référentiel professionnel permettant le développement des compétences professionnelles:

I. 1 Définition de la profession et du contexte de l'intervention

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.¹

Les assistants.es de service social et les étudiants.es se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

Conditions d'exercice et modalités d'intervention

L'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel ;
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société ;
- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté.

Rôle et fonctions

L'assistant de service social évalue, analyse la situation de la personne et coconstruit un plan d'actions négocié et contractualisé. Dans le cadre de l'évaluation, il identifie les ressources du territoire pour orienter la personne vers les partenaires adaptés.

Il intervient soit en individuel (intervention sociale d'aide à la personne), soit en collectif (travail social collectif).

¹Références : Code de l'action sociale et des familles : articles L411-1 et D451-29 à R451-36

En fonction de son cadre institutionnel, dans les limites de son cadre d'intervention et de ses missions, l'assistant de service social est amené à élaborer et conduire des projets d'accompagnement social.

Selon son contexte d'exercice, l'assistant de service social travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est en lien avec des partenaires du territoire.

Il initie, participe, pilote des actions collectives et de groupes, dans une dynamique d'équipe, de partenariat et de réseau en favorisant l'implication des personnes.

Il promeut des actions de prévention et participe au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. En fonction de ses missions et du cadre institutionnel, l'assistant de service social peut être amené à effectuer des visites à domicile et des accompagnements extérieurs.

Par une posture de veille professionnelle, l'assistant de service social développe une expertise en matière de politiques sociales et de lutte contre les exclusions et les discriminations.

Il est force de proposition pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie. Il exerce un rôle de conseil auprès d'institutions, d'autres professionnels, d'élus, de partenaires...

Il continue à se former tout au long de sa vie professionnelle pour développer ses connaissances et ajuster sa pratique aux évolutions sociétales.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions tutorales auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Public concerné et champs d'intervention

Public

Tout public quelle que soit la situation.

Employeurs

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

Politiques sociales

Protection de l'enfance en danger, insertion sociale et professionnelle, protection sociale, protection judiciaire de la jeunesse, aide sociale à l'enfance (ASE), santé, médico-sociale...

Lieux d'intervention

Conseil départemental, centre communal ou intercommunal d'action sociale, commune, mission locale, pôle emploi, Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'allocations familiales (CAF), Caisse de Mutualité sociale agricole, hôpitaux, établissements médico-sociaux, EPHAD, milieu scolaire, entreprises...

I. 2 Référentiels fonctions / activités

Fonction : Accueil et écoute des personnes

Tout courrier doit être adressé à la direction de l'institut

Standard : Tél. 03 80 72 64 50 - Fax 03 80 36 45 38

SIRET 410 475 081 00015 - Organisme enregistré sous le numéro : 26 21 03469 21

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Description de la fonction

L'assistant de service social accueille les personnes. Centré sur la demande des personnes, il utilise des techniques d'entretien spécifiques pour recueillir leurs attentes et leurs besoins et comprendre la situation. En instaurant un cadre confidentiel à l'accueil des personnes, il crée une relation de confiance pour favoriser leur expression.

Activités de la fonction

- Accueillir les personnes dans le respect de la confidentialité.
- Instaurer une relation de confiance avec la personne.
- Recueillir l'expression des personnes en utilisant des techniques d'entretien.
- Analyser les demandes des personnes pour comprendre la situation.

Fonction : Evaluation, conseil et orientation

Description de la fonction

L'assistant de service social évalue les attentes et les besoins des personnes pour identifier les réponses adaptées à leur situation et à leurs capacités d'agir. Il dispense les informations et les conseils nécessaires pour une évolution positive des situations. Il propose des relais lorsque les situations le justifient.

Activités de la fonction

- Evaluer la situation des personnes en tenant compte de leurs potentialités et de leur environnement.
- Informer les personnes sur leurs droits et les dispositifs ou services adaptés à leur situation.
- Conseiller les personnes sur les actions ou démarches à entreprendre pour améliorer leur situation.
- Orienter les personnes vers les interlocuteurs ou les services appropriés.

Fonction : Accompagnement social individuel

Description de la fonction

L'assistant de service social construit avec les personnes un projet d'accompagnement social s'inscrivant dans la durée et visant à favoriser leur autonomie. Dans ses propositions, il prend en compte les potentialités des personnes et celles de leur entourage, ainsi que les moyens d'intervention des diverses institutions. Il recherche l'adhésion des personnes pour la mobilisation des ressources à disposition. Tout au long de l'accompagnement, il évalue avec les personnes l'évolution de leur situation pour ajuster les actions engagées. Dans l'intérêt des personnes et dans le respect du droit et de la réglementation en vigueur, il transmet des éléments d'information relatifs à la situation et nécessaires au déroulement de l'accompagnement.

Activités de la fonction

- Apporter un soutien en mobilisant les ressources propres de la personne et celles de son environnement.

- Elaborer avec la personne un plan d'actions pour mener l'accompagnement social individuel.
- Mobiliser les réseaux de partenaires appropriés.
- Assurer un rôle d'interface entre les personnes et les acteurs concernés par les situations.
- Mettre en œuvre le plan d'action en évaluant en continu avec la personne l'évolution de sa situation.
- Ajuster avec la personne le plan d'action.
- Communiquer et transmettre les informations strictement nécessaires à l'évolution de la situation.

Fonction : Accompagnement social collectif

Description de la fonction

L'assistant de service social impulse des projets et soutient des initiatives collectives en faveur des personnes souhaitant s'inscrire dans une dynamique de partage autour de préoccupations communes. Il réalise un diagnostic partagé avec les personnes ou les partenaires pour définir le projet et mobilise différentes méthodologies d'intervention collective en les adaptant au contexte des situations rencontrées et aux territoires. L'accompagnement social collectif vise à la promotion et à l'autonomie des personnes dans leur environnement et sur leur territoire.

Activités de la fonction

- Elaborer avec les personnes les projets d'accompagnement social collectif.
- Mettre en œuvre avec les personnes les projets d'accompagnement social collectif en les évaluant en continu.
- Mobiliser les ressources des personnes.
- Mobiliser les réseaux de partenaires appropriés sur le territoire.
- Assurer le lien entre les personnes et les acteurs concernés par les situations.
- Ajuster les projets d'accompagnement social collectif avec les personnes.
- Communiquer et informer sur les projets d'accompagnement social collectif.

Fonction : Conseil au développement des politiques sociales et territoriales

Description de la fonction

L'assistant de service social propose son expertise à partir de ses connaissances des problématiques sociales, des politiques sociales et territoriales et de leur application. Il est force de proposition auprès des instances locales afin de développer des actions spécifiques et innovantes liées à son domaine d'intervention. Il s'appuie sur un réseau pluriprofessionnel et pluridisciplinaire pour élaborer ses contributions.

Activités de la fonction

- Mettre en place une démarche de veille professionnelle documentaire législative et réglementaire en matière de problématiques sociales et de politiques publiques.
- Contribuer à la réalisation de diagnostics sociaux au niveau d'une institution ou d'un territoire.

- Apporter un appui spécifique à l'intervention de divers partenaires ou des professionnels du champ éducatif, social ou médico-social.

I.3 Progression pédagogique

L'organisation de la formation par domaine de compétences respecte la logique du processus de la formation professionnelle en alternance inscrit dans une temporalité particulière. Ce processus permet le développement de compétences et l'émergence d'un positionnement professionnel, d'une posture réflexive nécessaire pour aborder les questions éthiques et déontologiques.

Par ailleurs, conformément aux modalités de mise en œuvre du système européen de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS, European Credit Transfer and Accumulation System), la formation préparant au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est organisée en Unités d'Enseignement (UE). Les UE sont valorisées en crédits et sont réparties sur six semestres. La valeur de l'ensemble des unités d'enseignement composant chacun des six semestres ne peut dépasser 30 crédits ECTS.

La progression pédagogique proposée s'est construite à partir d'une expérience de la modularisation de la formation probante au sein de la filière depuis plusieurs années. Elle a été ensuite remaniée en tenant compte des évaluations continues de la formation dispensée (bilans des employeurs, référents de stage, stagiaires, équipe pédagogique).

Cette formation se déroule sur six semestres, distincts dans leurs contenus et objectifs afin de structurer le passage d'une posture d'apprenant à celle d'un professionnel en devenir.

Le parcours de formation s'élabore au sein d'une dynamique d'alternance intégrative qui privilégie la mise en cohérence entre apports théoriques, parcours de professionnalisation et mises en situation professionnelle.

Ce parcours est composé de six semestres aux objectifs affirmés qui articulent stages, temps de formation en centre et temps de travail personnel.

Ces intentions pédagogiques vont se décliner et s'opérationnaliser, pour un public d'étudiants-stagiaires en formation initiale, tout en intégrant dans une pédagogie différenciée, les apprenants ayant validé un ou plusieurs DC par la voie de la VAE.

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE DU DISPOSITIF ASS : TABLEAU RÉCAPITULATIF

	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Progression pédagogique	Confirmer le choix professionnel	S'initier au diagnostic partagé et à l'intervention sociale territorialisée		Approfondir l'Accompagnement Social Individualisé		Affirmer son identité professionnelle
Objectifs généraux par semestre	Découvrir le champ du travail social et le métier d'ASS	Comprendre le contexte et les modalités de l'intervention professionnelle en travail social	Elaborer un diagnostic partagé et construire un projet d'intervention d'intérêt collectif Analyser des questions sociales	Intégrer le contexte d'intervention sociale Analyser des questions sociales	Conduire des interventions sociales et construire un positionnement professionnel	Soutenir, affirmer un positionnement et son identité professionnelle
Formation à l'IRTESS 50 semaines 1740 h	9 semaines 315h	11 semaines 385h	10 semaines 340h	9 semaines 315h	5 semaines 175h	6 semaines 210h
Formation sur site qualifiant 52 semaines 1820 h	8 semaines de novembre à janvier	8 semaines d'avril à juin	8 semaines de septembre à novembre	8 semaines de mai à juin	20 semaines de septembre à mars (15+5)	
	8 semaines Stage 1 Découverte du service social	16 semaines Stage 2 en collectif Etude de besoins (phase 1) & Initiation à la conduite de projet (phase 2)		28 semaines (8+20) Stage 3 Contexte d'intervention (phase 1) & Conduite de l'intervention sociale (phase 2)		
Validation en crédits européens 180 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS

I.4 Architecture pédagogique

Depuis le 22 Aout 2018, la réglementation reconnaît à l'Assistant de Service Social (ASS), comme pour les autres professionnels concernés par cette réforme (EJE, ETS, ES, CESF) un niveau de qualification II (grade licence), et favorise la dynamique de transversalité entre les filières de formation et les métiers préparés à travers l'identification d'un socle commun de formation non limité aux domaines de compétences 3 et 4. Ce qui favorise la dynamique de transversalité entre les filières de formation et les métiers préparés.

L'architecture générale de la formation est déterminée par les modalités du référentiel professionnel et leurs déclinaisons en quatre domaines de compétences auxquels sont associés quatre domaines de certification. Cette conception permet de construire des dispositifs personnalisés pour les personnes bénéficiant de la VAE.

➤ **Domaine de Compétences 1 : Intervention professionnelle en travail social**

Tout courrier doit être adressé à la direction de l'institut

Standard : Tél. 03 80 72 64 50 - Fax 03 80 36 45 38

SIRET 410 475 081 00015 - Organisme enregistré sous le numéro : 26 21 03469 21

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

➤ **Domaine de Compétences 2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social**

Selon l'arrêté du 22 août 2018, relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II, les compétences partagées se trouvent dans les domaines de compétences 1 et 2 : – accueillir, favoriser l'expression et l'autonomie des personnes; – analyser la demande et les besoins; – évaluer une situation; – concevoir un projet; – concevoir une intervention; – évaluer, ajuster son action; – mobiliser les ressources de la personne et favoriser sa participation; – accompagner une personne; – favoriser l'accès aux droits.

2 Domaines de Compétences sont communs aux autres diplômes du travail social de niveau II :

- **Domaine de Compétences 3 : Communication professionnelle**
- **Domaine de Compétences 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.**

L'architecture générale du dispositif est construite, non seulement à partir du projet de formation par alternance (cf. annexe 6) mais aussi sur une cohérence par Domaine de Formation. Les intentions pédagogiques ont donc été réfléchies en lien avec les 4 Domaines de compétences.

I.5 Orientations Pédagogiques

Projet pédagogique du Domaine de Formation 1 :

Du fait de la réingénierie du diplôme, l'intitulé de ce domaine de compétences a évolué : « l'intervention professionnelle en service social » s'est élargie à « **l'intervention professionnelle en travail social** », « l'intervention sociale d'aide à la personne » est devenue « **accompagnement social individuel** ». Ainsi il s'agit de mettre davantage en exergue le travail social et l'accompagnement social.

Des observations sur les terrains professionnels et plusieurs orientations politiques et réglementaires guident le projet de formation dans ce domaine :

Les orientations du plan d'action en faveur de travail social et du développement social (octobre 2016) préconisent de :

- ✓ **Renforcer la participation des personnes**
- ✓ **Mieux accompagner les personnes et favoriser l'accès aux droits**
- ✓ **Promouvoir le développement social**

Dans les mêmes principes, le décret N°2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social apporte les précisions suivantes : « Dans un but **d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes**, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social [...] Il participe au **développement des capacités des personnes à agir** pour elles-mêmes et dans leur environnement »

Enfin, le référentiel professionnel figurant en annexe 1 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Assistant de service social fait apparaître de nouvelles notions :

- Le respect de **l'altérité et la singularité** de la personne,
- La relation visant à favoriser **la participation** des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif,
- L'intervention sociale visant autant l'autonomie que **l'inclusion sociale, le maintien ou le développement de solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté**
- L'élaboration et la conduite de **projets d'accompagnement social**

Les orientations du projet pédagogique du DF1 portent ainsi sur 3 axes :

- 1) **Recentrer les contenus de formation sur les publics et les conditions de leur participation**, tant à la définition de leurs besoins qu'à l'identification des ressources et des leviers nécessaires à leur développement et à leur émancipation. Cette orientation suppose de favoriser une compréhension des réalités subjectives vécues par les personnes accompagnées, situées dans un contexte territorial donné dont il s'agit également d'analyser les dynamiques et les enjeux.
- 2) **Renforcer la compréhension des évolutions sociétales et des stratégies** mises en œuvre par les acteurs sociaux afin de développer les capacités de discernement des étudiants stagiaires et favoriser l'acquisition d'un esprit critique positif. Il s'agit **d'ouvrir les futurs professionnels à l'expérimentation, d'encourager l'initiative et le renouvellement des pratiques** dans l'intérêt des personnes.
- 3) **Favoriser le développement d'une professionnalité singulière** : le travail social reposant en grande partie sur la personne même du professionnel, l'objectif de la formation est notamment d'apprendre aux étudiants stagiaires à s'inscrire dans un contexte missionnel et institutionnel tout en étant capable d'affirmer une posture éthique et de défendre un modèle professionnel humaniste. Cette affirmation passe avant tout par l'acquisition de la méthodologie d'intervention professionnelle en travail social, laquelle structure le raisonnement et l'action. Elle repose également sur les capacités réflexives du professionnel en devenir.

Projet pédagogique du Domaine de Formation 2 :

Le domaine de compétence n°2, intitulé ; « analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social » s'organise autour de 6 critères de compétences. Outre la capacité de l'assistant de service social à développer des approches globales et pluridisciplinaires des situations sociales, est affirmée la capacité à s'inscrire dans des démarches de diagnostic partagé.

Cette capacité d'analyse et de diagnostic devra permettre au professionnel de concevoir de l'action, seul et avec d'autres, en mutualisant les pratiques et en étant force d'innovation. Ainsi, l'assistant de service social développe une posture de veille professionnelle.

Dans ce domaine de formation, les enseignements peuvent être organisés autour des 3 objectifs suivants :

- 1) **Connaitre et analyser les questions sociales** dans une approche socio-historique pour appréhender l'évolution des pratiques du travail social et de leur devenir.
- 2) **Prendre en compte l'environnement** social, familial et territorial à des fins d'élaboration de diagnostic partagé et de coproduction de savoir avec les populations. Il s'agit pour les étudiants-stagiaires d'entrer dans une démarche d'observation pour recueillir les données nécessaires à la compréhension des situations et des faits sociaux.
- 3) Développer les approches pluridisciplinaires des différents problèmes sociaux et concourir à **la recherche en travail social** au bénéfice des publics.

Ces objectifs contribuent à développer la capacité de l'ASS à se situer dans une position d'interface entre les institutions et les personnes.

Projet pédagogique du Domaine de Formation 3 :

Le projet de formation relevant du domaine de formation N°3 « Communication professionnelle en travail social » poursuit un triple objectif en ce qu'il doit permettre aux futurs ASS d'être à la fois capables de :

- 1) Comprendre et mobiliser les mécanismes et les **enjeux de la communication intersubjective dans l'intervention sociale**.
A cette fin, les contenus des enseignements portent à la fois sur des connaissances disciplinaires en sciences de la communication mais aussi sur des mises en situation appelant à travailler la connaissance de soi dans l'interaction, à comprendre et mobiliser la dimension subjective dans la relation professionnelle.
- 2) Rédiger des **écrits professionnels tenant compte du cadre juridique et déontologique** et répondant aux objectifs de la mission de l'ASS dans son institution.
La formation aux écrits professionnels s'appuie en grande partie sur les expériences de stages des étudiants. Des éclairages disciplinaires et techniques viennent étayer l'apprentissage d'une écriture professionnelle, réfléchi et garante de l'intérêt des personnes.
Compte tenu de la place prépondérante que prennent les outils numériques et les médias sociaux dans le champ du travail social, les enseignements comprennent également des séquences de travail intégrant l'usage de ces outils.
- 3) **Soutenir à l'oral et à l'écrit un positionnement et un projet professionnel**.
Les étudiants sont accompagnés individuellement et collectivement dans la préparation des épreuves de certification et à l'entrée sur le marché du travail. Des séquences de travail portant sur l'argumentation, l'expression orale, la structuration d'une communication professionnelle visant à défendre sa posture éthique et ses choix d'action sont proposées tout au long de la formation.

Le DEASS étant désormais adossé au grade de licence, les étudiants bénéficient également d'une formation de **remise à niveau en anglais** de manière à pouvoir atteindre à minima un niveau intermédiaire au terme de leur formation.

Les compétences relevant de la « Communication professionnelle en travail social » sont transversales à l'ensemble des métiers du travail social de niveau II. De ce fait, la moitié des

volumes d'enseignements délivrés en centre de formation sont intégrés au socle commun des formations de niveau II à l'IRTESS.

Projet pédagogique du Domaine de Formation 4 :

La formation aux dynamiques institutionnelles partenariales et réseaux doit permettre de s'inscrire dans les logiques institutionnelles et de contribuer, sur le territoire, au développement social.

En complémentarité des méthodes d'interventions auprès des personnes et des groupes, le regain d'intérêt pour le développement social, encouragé par les politiques sociales, appelle à développer les coopérations territoriales et les approches interinstitutionnelles pour mieux répondre aux enjeux économiques, sociétaux et politiques.

La compétence centrale à acquérir par ce Domaine de Formation 4 est la capacité à coopérer à partir de son cadre de travail et de ses missions institutionnelles.

Au-delà de cette finalité, l'enjeu est de permettre aux étudiants de :

- 1) **Contribuer à faire évoluer le projet institutionnel à partir des besoins du territoire et des populations.** Les entrées disciplinaires, telles que la sociologie, la démographie, l'économie, les sciences politiques, participent à la compréhension des enjeux en présence.
- 2) **Acquérir les connaissances des politiques sociales,** des dispositifs et des acteurs de leur mise en œuvre dans l'ensemble des champs d'intervention du travail social. Il s'agit également d'apprendre à argumenter sur le positionnement professionnel de l'ASS vis-à-vis du cadre juridique de l'action sociale et des missions du service social.
- 3) **Se positionner dans un travail d'équipe.** Un séminaire sur le travail en équipe organisé en deuxième année de formation auquel participe l'ensemble des formations de niveau II et IV est une réponse à la nécessité d'interaction des métiers du travail social autour des missions communes dans le champ de l'action sociale et médico-sociale.
- 4) **Contribuer aux projets coopératifs interinstitutionnels sur un territoire d'intervention.** Cet objectif est travaillé largement dans le cadre de l'alternance : les données recueillies, en formation pratique, font ensuite l'objet d'analyses argumentées et étayées par des éclairages pluridisciplinaires en centre de formation.
Formés à l'élaboration de diagnostics partagés, prenant en compte les dynamiques institutionnelles et territoriales, les étudiants-stagiaires sont amenés à proposer des coopérations visant à mieux répondre aux besoins individuels et collectifs des personnes.

II. MOYENS PÉDAGOGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE FORMATION

La diversité des moyens pédagogiques est une composante importante de toute action de formation, car elle permet de mobiliser différemment les capacités cognitives des

étudiants/stagiaires et de répondre aux différents « profils pédagogiques » que représente une promotion.

Les cours et enseignements de type magistral constituent une prestation pédagogique permettant l'apport de connaissances théoriques, méthodologiques, techniques. Il s'agit d'intervention préconstruite, plus ou moins interactive, à dominante de savoirs disciplinaires et/ou professionnels ;

Ils doivent garder leur vocation première de transmission de connaissances, qu'il s'agisse de contenus disciplinaires, de présentations d'actions ou d'expériences, de conférences thématiques.

Les travaux dirigés (TD) constituent une prestation pédagogique s'appuyant fortement sur la dynamique du groupe, sur l'interactivité. Le TD est au service de l'appropriation d'apports théoriques, méthodologiques, techniques permettant de nommer, analyser des éléments en lien avec le métier et/ou leur rôle d'apprenant et stagiaire. Le Formateur endosse alors un rôle d'animation, et crée, suscite les conditions d'apprentissage. L'instillation de savoirs disciplinaires et/ou professionnels peut être opportune mais non préconstruite. Le Formateur saisit des opportunités d'apprentissage permettant la co-construction de savoirs à partir de celui des apprenants.

Ils représentent une ressource pédagogique importante, et, en fonction des objets, ils permettent d'atteindre plusieurs objectifs :

La référence à un groupe de pairs dans la durée d'un ou de plusieurs semestres ;

La confrontation des points de vue et idées régulées par un formateur et l'expérience des réalités de la dynamique de groupes, construisant les compétences aux coopérations professionnelles ;

La construction de compétences collectives en mutualisant les savoirs et expériences (TD de professionnalisation, travail autour de l'alternance) ;

Les interactions plus aisées avec le formateur, ce qui lui procure un espace de connaissances plus fines de l'étudiant/stagiaire.

Les séminaires constituent un ensemble de prestations (cours, TD) lié à une thématique, permettant un croisement de regards disciplinaires et/ou professionnels, trans-domaines de formation. C'est une mosaïque d'unités d'apprentissage issu de plusieurs Unités d'Enseignement. Ils peuvent se construire et s'activer au-delà de la filière ou dans le cadre de la transversalité entre les filières et entre les niveaux de formation.

La formation ouverte et/ou à distance et la formation en autonomie sont une modalité pédagogique qui favorise l'autonomie des étudiants, individuelle et collective. À partir de consignes de travail et de temps de régulation avec un formateur, le groupe produit des connaissances et de l'expérience, qu'il peut partager ensuite avec l'ensemble de la promotion.

Les ateliers et mises en situations professionnelles : permettent un travail technique de construction d'outils, travail des écrits professionnels – TIC) Les séquences de type jeux de rôle, permettent d'expérimenter différentes composantes de la relation professionnelle (communication / entretiens / conduite de réunions). Quant aux ateliers, ils sont utilisés dans le cadre de la préparation à la certification (guidances de mémoire, préparation aux soutenances). Enfin, les groupes d'initiation à l'analyse de la pratique constituent l'espace du travail de

l'implication, et de la relation aux usagers ; ils sont obligatoirement accompagnés par un formateur extérieur à la filière.

Le conseil d'étude

L'accompagnement du parcours de formation et de professionnalisation de l'étudiant-stagiaire se réalise dans le cadre d'un Conseil d'Etudes que ce soit en individuel ou en collectif :

- Accompagnement individualisé : le formateur chargé du conseil d'études est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant-stagiaire dans le suivi de son parcours de professionnalisation : projets, bilans, aménagements particuliers, suivi de stage, processus d'alternance, appui à la préparation des épreuves de certification, commission d'année, etc.
- Accompagnement collectif : des séquences en groupe de pairs, animées par le formateur conseil d'études, constituent un lieu de parole, d'expression, et de confrontations de points de vue, un lieu d'échanges sur le vécu et les expériences de stage mais aussi un espace où se construit l'identité professionnelle.

Ainsi le Conseil d'Étude doit permettre d'instaurer une articulation constructive entre parcours individuel et dynamique collective : il vise à garantir la cohérence du projet individuel dans un processus de formation complexe. Il doit permettre à l'étudiant-stagiaire de s'approprier son parcours, d'établir des liens entre théorie et pratique, de prendre du recul par rapport à ses expériences de stage, d'évaluer son implication et l'acquisition progressive des compétences attendues.

III. MOYENS MIS À DISPOSITION DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET AVANT LEUR INSCRIPTION EN FORMATION

L'IRTESS propose plusieurs modalités et différents supports à toute personne désirant disposer d'informations à propos de l'offre de formation :

- les objectifs des métiers préparés, les publics pris en considération, les principaux débouchés ;
- les objectifs de chacune des formations (domaines de compétences) et les modalités de la formation (durée, modalités de l'alternance...);
- le diplôme obtenu (niveau à la sortie de la formation) ;
- les modalités d'entrée (niveau d'entrée, conditions d'accès) et de sélection à l'entrée ;
- les voies d'accès à la certification (poursuite d'étude, apprentissage, cours d'emploi, VAE) ;
- les tarifs, les financements possibles.

III. 1 Site Internet

L'IRTESS dispose d'un site internet par lequel les informations actualisées, en lien avec les formations dispensées, les préparations, complétées par des liens et des documents téléchargeables disponibles en ligne

Avant leur inscription aux épreuves d'admission, l'établissement de formation porte à la connaissance des candidats le nombre de places disponibles, ainsi que le nombre de celles ouvertes en formation initiale (nombre de places financées par le conseil régional) et met à la disposition du candidat le projet pédagogique et le règlement d'admission, le formulaire de préinscription, les dates des épreuves. Les personnes intéressées peuvent retrouver : l'objectif, le programme, la formation, le diplôme, l'admission et les tarifs.

- des permanences et/ou des réunions d'information collective sur les métiers, les formations et les conditions d'accès et sur les préparations aux concours ;
- un accueil téléphonique de premier niveau d'information (renseignements à partir des plaquettes de formation), puis de deuxième niveau auprès d'une assistante de formation ou d'un responsable de formation ;
- visibilité des parcours en admission post bac : via ParcoursSup, nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur. Elle permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation souhaitant entrer dans l'enseignement supérieur, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur ;
- Annuellement, notre établissement organise, en partenariat avec l'université de Bourgogne, une journée « Portes ouvertes ». Cette journée co-animée par nos formateurs et étudiants ainsi que par des professionnels de secteur nous permettent de renseigner de manière exhaustive toute personne ayant un projet de formation dans l'action sociale (soit en moyenne près de 300 personnes par an). Parallèlement nous sommes également présents lors des salons d'étudiants ou directement dans les établissements d'enseignement secondaire.

III. 2 Communication externe

L'IRTESS met en œuvre plusieurs actions de communication externe, s'attachant à adapter sa communication auprès des différentes cibles visées

Action de communication	Modalité des actions de communication		Cibles
	Rencontre	Internet	
Organisation d'événements / Participation à des événements	Rencontres territoriales		Employeurs
	Forum Studyrama Dijon		Futurs candidats
	Salons		Futurs candidats
	Journée Portes Ouvertes Université/IRTESS		Futurs candidats
	Journées orientation organisées par les lycées		Futurs candidats
Co-animation avec les étudiants/stagiaires et des formateurs		Site IRTESS	Tout public
		Site page jaune Formation	Tout public
		ONISEP	Tout public
		Portail Emfor (ESIA B-FC)	Tout public
		Info Jeunesse Bourgogne	Tout public
Témoignages		Témoignage étudiant en formation site UB	Tout public
Maintien du lien avec les	CIO		Orientation

Tout courrier doit être adressé à la direction de l'institut

Standard : Tél. 03 80 72 64 50 - Fax 03 80 36 45 38

SIRET 410 475 081 00015 - Organisme enregistré sous le numéro : 26 21 03469 21

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

acteurs de l'orientation et l'insertion	EMFOR		Information
	Pôle emploi		Prescripteur
	Mission locale		Prescripteur
	OPCA		Prescripteur/finan ceur
	CFA		Partenaire